

DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS/
CESSATIONS

RTA Avocats
Barreau de Thonon les Bains
1, rue René Blanc
74100 Annemasse

SKYLO

Société A Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et
siège de la liquidation:
74, Descente de Saint Antoine
74190 Passy
RCS Annecy 907 990 527
Le Liquidateur :
Laura LAPORTE-DESGRANGES

Les associés ont décidé en date du 27 septembre 2025, la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Madame Laura LAPORTE-DESGRANGES, demeurant 20 rue de la Gardeuse d'Oie - 4600 VISE (Belgique), a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 74, Descente de Saint Antoine à Passy (74190), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Annecy.

Pour avis
Le Liquidateur
et pour insertion,
Maître Arielle GREVAZ.



POLLIER GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertillis
74200 THONON-LES-BAINS

CESSION DE FONDS
DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie, du 24/09/2025, enregistré à ANNECY, Haute-Savoie, le 29/09/2025, Dossier 2025/45842, réf. 2025A296,

La SAS SLT COMPANY, dont le siège social est à 74200 THONON-LES-BAINS, 2 Avenue d'Evian, A cédé à :

La SAS SUSHI & NEM, dont le siège social est à 74200 THONON-LES-BAINS, 2 Avenue d'Evian, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie, sous le numéro 990 859 522 - 2025 B 01060,

Un fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter sans boissons alcoolisées, sis et exploité à 74200 THONON-LES-BAINS, 2 Avenue d'Evian,

identifié au Répertoire National des Entreprises sous le numéro SIRET 948 662 224 00019 et pour lequel la SAS SLT COMPANY est, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie, sous le numéro 948 662 224 - 2023 B 00135,

moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €).

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont eu lieu le 24/09/2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, pour la validité et pour la correspondance à la SARL POLLIER GIRAUD BIRMELE AVOCATS ASSOCIES, Société d'Avocats, Le Vertillis, 10 Ter Rue de l'Europe, 74200 THONON-LES-BAINS.

Pour avis.

VENTES/CESSIONS/
GERANCES

POLLIER GIRAUD BIRMELE
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertillis
74200 THONON-LES-BAINS

CESSION DE FONDS
ARTISANAL ET
COMMERCIAL

Suivant acte sous seing privé en date à THONON-LES-BAINS (74) du 22/09/2025, enregistré à ANNECY (74) le 25/09/2025, Dossier 2025/00045628, références 2025 A02979,

La Société NAUTI SPORTS DU LEMAN - CHANTIERS NAVALS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est à 74140 SCIEZ, 187 Route de Jussy, a cédé à :

La Société NAUTIC SPORTS CHABLAIS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est à 74140 SCIEZ, 187 Route de Jussy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS (74), sous le numéro 990 623 050 - 2025 B 01042, Son fonds artisanal et commercial d'achat, vente, réparation de motocyclettes, automobiles, bateaux, la vente de tous accessoires, articles de sport, connu sous l'enseigne « NAUTI SPORT DU LEMAN - CHANTIERS NAVALS », sis et exploité à 74140 SCIEZ, 187 Route de Jussy, pour lequel la SASU NAUTI SPORTS DU LEMAN - CHANTIERS NAVALS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON-LES-BAINS (74), sous le numéro 796 080 687 et auprès de l'INSEE sous le numéro 796 080 687 00018,

moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 €).

La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 22/09/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance à la SARL POLLIER GIRAUD BIRMELE AVOCATS ASSOCIES, Société d'avocats sise à 74200 THONON-LES-BAINS, 10 Ter Rue de l'Europe, Le Vertillis.

Pour avis.

VIE JURIDIQUE
CIVILE

CHANGEMENT DE NOM

Changement de nom
patronymique

Madame ALIU Odile née le 09/05/1967 à GENEVE demeurant 7 rue du cornet, Le Richelieu B, 74140 DOUVAINES agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de CAHUZAC.

CHANGEMENT
DE NOM
PATRONYMIQUE

Monsieur Mulindahabi Benjamin né le 15/04/1995 à Adi-Kivu (RDC) demeurant au 7 rue Alexandre Gander 74200 Thonon les Bains, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rukundo.

CHANGEMENT
DE NOM
PATRONYMIQUE

Monsieur Mulindahabi Benjamin né le 15/04/1995 à Adi-Kivu (RDC) demeurant au 7 rue Alexandre Gander 74200 Thonon les Bains, agissant au nom de son enfant mineur, (Mulindahabi Iris) né le 15/07/2024 à Metz-Tessy Epagny, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rukundo.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

GENEVOIS
FRANÇAIS Pôle
métropolitainEnquête publique sur le projet de Périmètre
de protection des espaces agricoles et naturels
périurbains (PAEN) d'Annemasse Agglo

Par arrêté n°SCoT-2025-02 en date du 12 septembre 2025, le Président du Pôle métropolitain du Genevois français a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) d'Annemasse Agglo, validé par délibération n°CS2025-SCoT-03 du Comité syndical en date du 11 juillet 2025.

Cette enquête publique se déroulera du 29 septembre à 9h00 au 29 octobre 2025 à 17h00 soit 31 jours consécutifs.

Par décision n°E25000169/38 en date du 30 juillet 2025, le Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Ange SARTORI en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Patrick PENDOLA en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Consultation du dossier

Le public, quelle que soit sa commune de rattachement, pourra consulter le dossier d'enquête pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Au siège du Pôle métropolitain du Genevois français situé au 15 Avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement.

- Au siège de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération situé au 11 Avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement.

- À la mairie de Machilly située au 290 route des Voirons 74140 MACHILLY, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement.

- La mairie de Cranves-Sales située au 139 Rue de la Mairie 74380 CRANVES-SALES, aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement.

- Sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération situé au 11 Avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE aux jours et horaires d'ouverture au public tels que définis par l'établissement.

- Sur le site internet du Pôle métropolitain du Genevois français : <https://www.genevoisfrancais.org/paen-aa>.

Observations et propositions

Un registre d'enquête sera mis à disposition aux lieux, jours et horaires précisés ci-avant durant toute la durée de l'enquête.

Le public, quelle que soit sa commune de rattachement, pourra :

- Consigner dans un de ces registres ses observations ou propositions.

- Consigner ses observations ou propositions dans le registre dématérialisé : registrenumerique.fr/pole-metropolitain-genevois

- Les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : «A l'attention de Monsieur Ange SARTORI, commissaire enquêteur sur le projet PAEN / Pôle métropolitain du Genevois français, 15 Avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE».

- Les adresser par mail à l'adresse suivante : scot@genevoisfrancais.org en précisant comme objet «A l'attention de Monsieur Ange SARTORI, commissaire enquêteur sur le projet PAEN».

Les observations et propositions adressées par voie postale ou mail seront annexées au registre d'enquête publique disponible au siège du Pôle métropolitain du Genevois français.

Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public :

- Le jeudi 02 octobre 2025 au siège de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons - Agglomération située au 11 Avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE 9h00 à 12h00.

- Le lundi 06 octobre 2025 à la mairie de Machilly située au 290 Route des Voirons 74140 MACHILLY de 9h00 à 12h00.

- Le mercredi 15 octobre 2025 à la salle de la Nussance située au 136 Rue de la Mairie (rez-dechaussée bâtiment Emergence) 74380 CRANVES-SALES de 14h00 à 17h00.

- Le mardi 21 octobre 2025 au siège de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons - Agglomération située au 11 Avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE de 14h00 de 17h00.

Au terme de l'enquête, le projet de PAEN, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes publiques associées, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Comité syndical du Pôle métropolitain pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur pourra être consultée sur le site internet du Pôle métropolitain du Genevois français : <https://www.genevoisfrancais.org/>, sur le registre dématérialisé : registre-numerique.fr/pole-metropolitain-genevois ; ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Savoie pendant un an à compter de la date de remise du rapport.

CONTACTEZ NOUS
POUR VOS ANNONCES LÉGALES

0 825 27 01 74

Service 0,05 €/min
+ prix appel

annonces@lemessagerpublicite.fr

LE GRAND
BORNAND

COMMUNE DU GRAND-BORNAND

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
AU PROJET DE MODIFICATION N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DU GRAND-BORNAND

Par arrêté n°ARR2025/235 en date du 22/08/2025, Monsieur le Maire de la Commune du GRAND-BORNAND a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de **Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme** du Grand-Bornand.
Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet, dans son contenu, d'un avis de l'Autorité Environnementale. Sa décision sera jointe au dossier d'enquête. Les avis des Personnes Publiques associées dans le cadre de la procédure seront également joints au dossier d'enquête

Monsieur Georges LAPERRIERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.
Monsieur Jean Claude HANON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du GRAND-BORNAND (21 route du Chinaillon BP8 74450 LE GRAND-BORNAND) du **mercredi 1er octobre 2025 à 9h au lundi 3 novembre 2025 à 17h30**, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 12h00 et 15h à 17h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et les mercredis de 9h à 12h (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés).

Toute personne qui en fait la demande à la mairie (par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairielegrandbornand.com) peut obtenir la communication des pièces du dossier durant la période de l'enquête publique, soit en exemplaire papier à ses frais, ou bien par document informatique. Les pièces du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, objet de l'enquête, seront disponibles en ligne sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604> . Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie en suivant le lien suivant : <https://www.mairielegrandbornand.com/le-plu/> . Par ailleurs, un poste de travail informatique sera mis à disposition du public dans les locaux de la mairie, sur les lieux de l'enquête pour accéder à la version numérique des pièces.

Pendant la durée de l'enquête, le registre d'enquête à feuillets non mobiles sera doublé d'un registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604> . Le registre d'enquête publique numérique, sera mis à jour directement à chaque consignation d'observations. Les observations du public seront consultables par toute personne durant toute la durée de l'enquête selon les mêmes modalités que pour la communication des pièces du dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie du Grand-Bornand :

- Le **mercredi 1er octobre 2025** de 9h à 12h (jour et heure d'ouverture)

- Le **mercredi 22 octobre 2025** de 9h à 12h

- Le **lundi 3 novembre 2025** de 15h à 17h30 (jour et heure de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :

- par voie postale à l'adresse suivante « Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie du GRAND-BORNAND - 21 route du Chinaillon - BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND »

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6604@registre-dematerialise.fr.

- directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6604>, permettant de consigner des observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.

A partir du mercredi 3 décembre 2025, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et en version numérique sur le site internet de la mairie du Grand Bornand, sur la page consacrée au PLU <https://www.mairielegrandbornand.com/le-plu/>. Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique. (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairielegrandbornand.com). L'ensemble du dossier d'enquête publique restera consultable pendant la durée d'une année complète, à savoir du 3 décembre 2025 au 3 décembre 2026.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête et des avis des Personnes Publiques associées ainsi que de l'Autorité Environnementale, sera soumis au Conseil municipal en vue de son approbation

Le Maire, André PERRILLAT AMÉDÉ



Commune de CERCIER (Haute-Savoie)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEPLACEMENT D'UNE PARTIE
DU CHEMIN DES TAILLEUSES

Par arrêté n°42/2025 du 8 septembre 2025, M. Sylvain BLONDON, maire adjoint, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au **déplacement d'une partie du chemin rural des Tailleuses** (secteur Doret, parcelle C167).

L'enquête publique se déroulera du **29 septembre 2025 au 15 octobre 2025 inclus**, soit pendant 15 jours consécutifs, à la mairie de CERCIER, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et formuler ses observations :

- sur le registre ouvert en mairie,
- ou par courrier adressé à l'attention de M. Jean-Paul BRON, commissaire enquêteur, à la mairie de CERCIER (74350).

M. Jean-Paul BRON, commissaire enquêteur désigné, recevra personnellement les observations du public en mairie les jours suivants :

- le mercredi 15 octobre 2025 de 14h à 17h.

N° Vert **APPEL GRATUIT**
0800 43 68 29